Acceptation d'une promesse unilatérale de vente

Par **Jurisssssss**, le **27/09/2018** à **09:36**

Bonjour, j'aimerais savoir si "accepter" une promesse unilatérale de vente en ajoutant des conditions (ici de payer en plusieurs fois) est une acceptation ou non ? Merci

SUJET CREE PAR LA SUITE ET REMIS ICI :

Bonjour, j'aimerais avoir votre confirmation sur l'analyse que je fais de ce cas pratique. Je pense que dans un premier temps Jérome fait une promesse unilatérale de vente, promesse qui est refusé. On ne nous précise pas si ce refus est fait à l'oral ou à l'écrit, est-ce que ça change quelque chose ? Et ensuite, Pierre lui fait une offre d'achat. Est-ce bien cela ? Car j'ai beaucoup d'hésitations.

"Pierre aime beaucoup la montre de Jerome. Jerome lui annonce qu'il serait prêt à s'en séparer pour 30000 euros, si la vente était faite sous 8 jours. Pierre refuse puisque le prix serait trop élevé par rapport à ses ressources. Mais finalement, 7 jours après, Pierre envoie une lettre à Jerome lui expliquant qu'il veut acheter cette montre mais en 3 mensualités. Cependant, Pierre regrette rapidement cette décision et demande d'envisager les différentes hypothèses qui permettraient de la libérer de tout engagement."

Merci

Par **Isidore Beautrelet**, le **27/09/2018** à **09:47**

Bonjour

Est-ce qu'il s'agit d'un cas pratique ou d'un cas réel ?

Par **Jurisssssss**, le **27/09/2018** à **09:52**

D'un cas pratique.

Par **Camille**, le **27/09/2018** à **10:19**

Bonjour,
Et vous ne savez réellement pas répondre à cette question ?
[smile30]

Par **Jurisssssss**, le **27/09/2018** à **11:25**

J'imagine que ce n'est pas une acceptation de l'offre mais j'aimerais en être convaincue.

Par **Camille**, le **27/09/2018** à **18:56**

Re,
[citation]J'imagine que ce n'est pas une acceptation de l'offre mais j'aimerais en être convaincue.[/citation]
Par qui ? En L2, vous n'êtes pas encore capable de vous forger vos propres convictions, même en y réfléchissant cinq minutes ?

[citation]en ajoutant des conditions (ici de payer en plusieurs fois)[/citation]
Alors on va dire comme exemple : paiement 10% dans un an, 20% dans cinq ans, 30% dans 10 ans et le solde en 2050...

Par **Major.**, le **28/09/2018** à **00:36**

Je pense qu'il faut essayer d'être un peu plus bienveillant, si on ne peut même plus poser gentiment une question sans être jugé c'est un peu dommage.

Pour ma part (et je me trompes peut être), il me semble qu'à partir du moment ou la réponse est accompagnée d'une condition, il ne s'agît pas d'une acception mais d'une contre-proposition, une nouvelle offre en somme.

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **28/09/2018** à **10:23**

La réponse est dans la question.

"accepter" en, ajoutant, ce n'est pas accepter.

On accepte lorsque l'on est d'accord avec le contrat et que l'on ne le modifie pas.
(en toute logique)

Par **LouisDD**, le **28/09/2018** à **15:12**

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Il suffit de se reporter au code civil, qui dispose que l'acceptation c'est prendre l'offre telle quelle, donc le cas énoncé constitue à mon sens une contre offre... A voir

Par **LouisDD**, le **28/09/2018** à **15:14**

Je n'avais pas vu mais du coup il y avait un doublon explicatif de ce cas, que j'ai supprimé puis rajouté ici dans le premier message.

Par **Jurisssssss**, le **28/09/2018** à **15:28**

Camille, j'ai sollicité ceux qui veulent bien m'aider, pas votre personne donc allez jouer ailleurs.

Par **Jurisssssss**, le **28/09/2018** à **15:52**

Merci LouisDD, je voulais supprimer le premier message mais apparemment cela m'était impossible.

Par **LouisDD**, le **28/09/2018** à **18:11**

Évitez d'envoyer paître les gens par contre sinon je vais avoir du travail de modération et ça m'embêterait [smile3]

Oui c'est normal seul le staff peut éditer ou supprimer leur message, pour éviter que ce soit la pagaille comme autrefois.

Par **Jurisssssss**, le **28/09/2018** à **23:40**

Au temps pour moi, mais je ne comprends pas l'attitude consistant à se manifester sans que cela soit désiré pour être désagréable avec les gens.

Par **Isidore Beautrelet**, le **03/10/2018** à **09:52**

Bonjour

Suppression d'un message frauduleux

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés